

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT REPRESENTE : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

COMMISSIONS MUNICIPALES

03 – 20 Mars 2026

3. Délibération portant désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur Romain LOPEZ

Note de synthèse

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de renouveler les membres des commissions municipales.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer huit commissions municipales.

Projet de délibération

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement des conseillers municipaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire propose de créer huit commissions municipales, avec un nombre de membres à désigner en sus de Monsieur le Maire, Président de droit de chaque commission :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Commission 1 - Finances	8 membres
Commission 2 - Attractivité et festivités	8 membres
Commission 3 - Vie associative	8 membres
Commission 4 - Affaires sociales et logement	8 membres
Commission 5 - Aménagement urbain	8 membres
Commission 6 - Enfance et jeunesse	8 membres
Commission 7 - Culture et patrimoine	8 membres
Commission 8 – Agriculture, ruralité et risques naturels	8 membres

Monsieur le Maire lance un appel à candidature pour chaque commission.

Il est proposé au conseil municipal :

Commission	Liste des candidats
Finances	- Luc PORTES - Stéphanie GAYET - Jérôme POUGNAND - Any DELCHER - Gilles BENECH - Sophie LOPEZ - Jules DUFFAUT - Philippe FARGUES
Attractivité et festivités	- Any DELCHER - Alain REINALDOS - Pierrette ESQUIEU - Isabelle CLAVE - Claude GAUTHIER - Soufiane ACHCHTOUI - Alexandre CAPOULADE - Jules DUFFAUT

Vie associative	- Jérôme POUGNAND - Luc PORTES - Marie Line DESCAMPS - Marie-France CABOS - Arlette CAZORLA - Marc TEULADE-CABANES - Danièle SCHATTEL - Philippe FARGUES
Affaires sociales et logement	- Claudine MATALA - Marie-Line DESCAMPS - Ghislaine MARTY - Baptiste PERRUSSOT - Marie BARDOT - Danièle SCHATTEL - Florence LAGARRIGUE - Séverine LAURENT
Aménagement Urbain	- Philippe GARCIA - Olivier ORSEL - Marc TEULADE-CABANES - Frédéric MARCHAL - Baptiste PERRUSSOT - Jean-Christophe THIERS - Claudine MATALA - Francis FRAUNIE
Enfance et jeunesse	- Stéphanie GAYET - Alain REINALDOS - Titouan LEHOUCQ - Ghislaine MARTY - Marie-France CABOS - Sabine BEORCHIA - Séverine LAURENT - Florence LAGARRIGUE
Culture et patrimoine	- Sophie LOPEZ - Titouan LEHOUCQ - Olivier ORSEL - Marie BARDOT - Arlette CAZORLA - Soufiane ACHCHTOUI - Isabelle CLAVE - Alexandre CAPOULADE
Agriculture, ruralité et risques naturels	- Claude GAUTHIER - Pierrette ESQUIEU - Philippe GARCIA - Frédéric MARCHAL - Gilles BENECH - Jean-Christophe THIERS - Sabine BEORCHIA - Francis FRAUNIE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE),

DESIGNE M. Luc PORTES, Mme Stéphanie GAYET, M. Jérôme POUGNAND, Mme Any DELCHER, M. Gilles BENECH, Mme Sophie LOPEZ, M. Jules DUFFAUT, et M. Philippe FARGUES en tant que membres de la Commission Municipale finances.

A l'Unanimité,

DESIGNE Mme Any DELCHER, M. Alain REINALDOS, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Isabelle CLAVE, M. Claude GAUTHIER, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Alexandre CAPOULADE et M. Jules DUFFAUT en tant que membres de la Commission Municipale Attractivité et festivités.

A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE),

DESIGNE M. Jérôme POUGNAND, M. Luc PORTES, Mm Marie Line DESCAMPS, Mme Marie-France CABOS, Mme Arlette CAZORLA, M. Marc TEULADE-CABANES, Mme Danièle SCHATTEL, M. Philippe FARGUES en tant que membres de la Commission Municipale Vie associative

A l'Unanimité,

DESIGNE Mme Claudine MATALA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Ghislaine MARTY, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Marie BARDOT, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Florence LAGARRIGUE, Mme Séverine LAURENT en tant que membres de la Commission Municipale Affaires sociales et logement

A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE),

DESIGNE M. Philippe GARCIA, M. Olivier ORSEL, M. Marc TEULADE-CABANES, M. Frédéric MARCHAL, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Claudine MATALA, M. Francis FRAUNIE en tant que membres de la Commission Municipale Aménagement Urbain.

A l'Unanimité,

DESIGNE Mme Stéphanie GAYET, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Ghislaine MARTY, Mme Marie-France CABOS, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE en tant que membres de la Commission Municipale Enfance et jeunesse

A l'Unanimité,

DESIGNE Mme Sophie LOPEZ, M. Titouan LEHOUCQ, M. Olivier ORSEL, Mme Marie BARDOT, Mme Arlette CAZORLA, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Isabelle CLAVE, M. Alexandre CAPOULADE en tant que membres de la Commission Municipale Culture et patrimoine

A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE),

DESIGNE M. Claude GAUTHIER, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Philippe GARCIA, M. Frédéric MARCHAL, M. Gilles BENECH, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Sabine BEORCHIA, M. Francis FRAUNIE en tant que membres de la Commission Municipale Agriculture, ruralité et risques naturels

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :